

**NIELSEN**

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ BACTERICIDAL ALL PURPOSE CLEANER

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe II, modifié.

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit BACTERICIDAL ALL PURPOSE CLEANER

Identification interne L960

UFI UFI: HF40-60KE-M00Y-TY7H

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Produit d'entretien.

Utilisations déconseillées Utiliser seulement pour les applications prévues.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur NIELSEN CHEMICALS
 RAWDON ROAD,
 MOIRA,
 SWADLINCOTE,
 DERBYSHIRE,
 DE12 6DA,
 ENGLAND
 TEL: +44 (0) 1283 222277
 FAX: +44 (0) 1283 225731
 info@nielsenchemicals.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence +44 (0) 777 8505 330 (24 hrs).

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques Met. Corr. 1 - H290

Dangers pour la santé humaine Skin Corr. 1B - H314 Eye Dam. 1 - H318

Dangers pour l'environnement Aquatic Chronic 3 - H412

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement Danger

BACTERICIDAL ALL PURPOSE CLEANER

Mentions de danger	H290 Peut être corrosif pour les métaux. H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Mentions de mise en garde	P280 Porter des vêtements et des gants de protection et un équipement de protection des yeux et du visage. P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher. P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin. P501 Éliminer le contenu/ récipient selon les réglementations nationales.
UFI	UFI: HF40-60KE-M00Y-TY7H
Contient	MÉTASILICATE DE DISODIUM
Etiquetage des détergents	< 5% agents de surface cationiques, < 5% désinfectants, < 5% EDTA et sels, < 5% agents de surface non ioniques, < 5% parfums, < 5% phosphates, Contient LIMONENE, 1,2-BENZOISOTHIAZOL-3(2H)-ONE, METHYLISOTHIAZOLINONE

2.3. Autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

MÉTASILICATE DE DISODIUM 1-5% Numéro CAS: 6834-92-0 Numéro CE: 229-912-9 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119449811-37-XXXX
Classification Skin Corr. 1B - H314 Eye Dam. 1 - H318 STOT SE 3 - H335
tetrasodium N,N-bis(carboxylatomethyl)-L-glutamate 1-5% Numéro CAS: 51981-21-6 Numéro CE: 257-573-7 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119493601-38-XXXX
Classification Non Classé
TETRA POTASSIUM PYROPHOSPHATE 1-5% Numéro CAS: 7320-34-5 Numéro CE: 230-785-7 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119489369-18-XXXX
Classification Eye Irrit. 2 - H319

BACTERICIDAL ALL PURPOSE CLEANER

QUARTERNARY COCO ALKYL METHYL AMINE ETHOXYLATE METHYL CHLORIDE		1-5%
Numéro CAS: 1554325-20-0 Numéro CE: 810-152-7		
Classification Acute Tox. 4 - H302 Skin Irrit. 2 - H315 Eye Dam. 1 - H318		
ALCOHOL C9-11 ETHOXYLATE		1-5%
Numéro CAS: 68439-46-3		
Classification Acute Tox. 4 - H302 Eye Dam. 1 - H318		
Sodium (hydroxyde de)		<1%
Numéro CAS: 1310-73-2 Numéro CE: 215-185-5		Numéro d'enregistrement REACH: 01- 2119457892-27-XXXX
Classification Met. Corr. 1 - H290 Skin Corr. 1A - H314 Eye Dam. 1 - H318		
SODIUM SILICATE		<1%
Numéro CAS: 1344-09-8 Numéro CE: 215-687-4		Numéro d'enregistrement REACH: 01- 2119448725-31-XXXX
Classification Met. Corr. 1 - H290 Skin Irrit. 2 - H315 Eye Dam. 1 - H318 STOT SE 3 - H335		
Chlorure d'alkyl(C12-C16)diméthylbenzylammonium		<1%
Numéro CAS: 68424-85-1 Numéro CE: 939-350-2		
Facteur M (aigu) = 10 Facteur M (chronique) = 1		
Classification Acute Tox. 4 - H302 Skin Corr. 1B - H314 Eye Dam. 1 - H318 Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 1 - H410		

BACTERICIDAL ALL PURPOSE CLEANER

éthylènediaminetétraacétate de tétrasodium			<1%
Numéro CAS: 64-02-8	Numéro CE: 200-573-9	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119486762-27-XXXX	
Classification			
Acute Tox. 4 - H302			
Acute Tox. 4 - H332			
Eye Dam. 1 - H318			
STOT RE 2 - H373			

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Information générale	Les brûlures chimiques doivent être traitées par un médecin. Montrer cette Fiche de Données Sécurité au personnel médical. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. Consulter un médecin immédiatement.
Inhalation	Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer.
Ingestion	Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Ne pas faire vomir. Consulter un médecin.
Contact cutané	Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Consulter un médecin.
Contact oculaire	Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin immédiatement.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Information générale	Les brûlures chimiques doivent être traitées par un médecin.
Inhalation	Toux, oppression thoracique, sensation d'oppression thoracique.
Ingestion	Peut provoquer des brûlures chimiques dans la bouche et la gorge.
Contact cutané	Provoque de graves brûlures.
Contact oculaire	Provoque des lésions oculaires graves.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin	Traiter en fonction des symptômes.
------------------------------------	------------------------------------

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Utiliser des moyens d'extinction adaptés au feu avoisinant.
---------------------------------------	-------------------------------------------------------------

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux	Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Ammoniac ou amines. Monoxyde de carbone (CO). Dioxyde de carbone (CO ₂). Oxydes d'azote (NO _x).
-----------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

5.3. Conseils aux pompiers

BACTERICIDAL ALL PURPOSE CLEANER

Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie Aucune précaution particulière de lutte contre l'incendie connue.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Porter des équipements de protection appropriés, y compris des gants, lunettes ou écran facial, appareil de protection respiratoire, bottes, vêtement ou tablier, selon les besoins. Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Faire attention aux sols et autres surfaces qui peuvent devenir glissants. Ne pas toucher ou marcher dans du produit déversé. Ne pas manipuler les emballages endommagés sans équipement de protection. Eviter le contact avec des outils et objets contaminés. Laver soigneusement après avoir traité un déversement. Utiliser une protection respiratoire appropriée si la ventilation est insuffisante. Porter une protection respiratoire appropriée si la ventilation est pas insuffisante.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Ne pas rejeter dans les égouts ou les cours d'eau ou sur le sol.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Porter des équipements de protection appropriés, y compris des gants, lunettes ou écran facial, appareil de protection respiratoire, bottes, vêtement ou tablier, selon les besoins. Prévoir une ventilation suffisante. Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants. Absorber le déversement avec un absorbant non-combustible. Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement. Les conteneurs contenant la collecte de déversement doivent être étiquetés avec le contenu et le symbole de danger appropriés. Laver soigneusement après avoir traité un déversement. Rincer la zone contaminée à grandes eaux.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres sections Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations Porter des vêtements et des gants de protection et un équipement de protection des yeux et du visage. Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Peut être corrosif pour les métaux. Eviter tout déversement. Éviter le rejet dans l'environnement. Ne pas jeter les résidus à l'égout. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Ne pas utiliser dans les appareils de peinture par pulvérisation. Ne pas manipuler les emballages endommagés sans équipement de protection. Eviter le contact avec des outils et objets contaminés. Se laver les mains soigneusement après manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage Stocker à des températures comprises entre 4°C et 40°C. Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Classe de stockage Stockage de produits corrosifs.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

BACTERICIDAL ALL PURPOSE CLEANER

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Sodium (hydroxyde de)

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 2 mg/m³

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

MÉTASILICATE DE DISODIUM (CAS: 6834-92-0)

DNEL	Industrie - Contact avec la peau; Long terme : 1.49 mg/kg/jour
	Industrie - Inhalatoire; Long terme : 6.22 mg/m ³
	Consommateur - Contact avec la peau; Long terme : 0.74 mg/kg/jour
	Consommateur - Inhalatoire; Long terme : 1.55 mg/m ³
	Consommateur - Ingestion; Long terme : 0.74
PNEC	eau douce; 7.5 mg/l
	eau de mer; 1 mg/l
	rejet intermittent; 7.5 mg/l
	Station d'épuration des eaux usées; 1000 mg/l

tetrasodium N,N-bis(carboxylatomethyl)-L-glutamate (CAS: 51981-21-6)

DNEL	Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 7.3 mg/m ³
	Travailleurs - Contact avec la peau; Long terme Effets systémiques: 15,000 mg/kg/jour
	Population en général - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 1.8 mg/m ³
	Population en général - Contact avec la peau; Long terme Effets systémiques: 7,500 mg/kg/jour
	Population en général - Ingestion; Long terme Effets systémiques: 1.5 mg/kg/jour

TETRA POTASSIUM PYROPHOSPHATE (CAS: 7320-34-5)

DNEL	Industrie - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 44.08 mg/m ³
	Population en général - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 10.87 mg/m ³
	Population en général - Orale; Long terme Effets systémiques: 71 mg/kg/jour
PNEC	- eau douce; 0.05 mg/l
	- eau de mer; 0.005 mg/l
	rejet intermittent; 0.5 mg/l
	Station d'épuration des eaux usées; 50 mg/l

ALCOHOL C9-11 ETHOXYLATE (CAS: 68439-46-3)

DNEL	Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 294 mg/m ³
	Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 2080 mg/kg p.c. /jour
	Population en général - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 87 mg/m ³
	Population en général - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 1250 mg/kg p.c. /jour
	Population en général - Orale; Long terme Effets systémiques: 25 mg/kg p.c. /jour

BACTERICIDAL ALL PURPOSE CLEANER

- PNEC**
- eau douce; 0.10379 mg/l
 - eau de mer; 0.10379 mg/l
 - eau douce, rejet intermittent; 0.014 mg/l
 - Sédiments (eau douce); 13.7 mg/kg
 - Sédiments (eau de mer); 13.7 mg/kg
 - Sol; 1 mg/kg
 - Station d'épuration des eaux usées; 1.4 mg/l

Sodium (hydroxyde de) (CAS: 1310-73-2)

- DNEL**
- Industrie - Inhalatoire; Court terme Effets locaux: 1 mg/m³
 - Industrie - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 1 mg/m³
 - Consommateur - Inhalatoire; Court terme Effets locaux: 1 mg/m³

SODIUM SILICATE (CAS: 1344-09-8)

- DNEL**
- Industrie - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 5.61 mg/m³
 - Industrie - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 1.59 mg/kg p.c. /jour
 - Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 1.38 mg/m³
 - Consommateur - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 0.8 mg/kg p.c. /jour
 - Consommateur - Orale; Long terme Effets systémiques: 0.8 mg/kg p.c. /jour

- PNEC**
- eau douce; 7.5 mg/l
 - eau de mer; 1 mg/l
 - rejet intermittent; 7.5 mg/l
 - Station d'épuration des eaux usées; 348 mg/l

Chlorure d'alkyl(C12-C16)diméthylbenzylammonium (CAS: 68424-85-1)

- DNEL**
- Industrie - Contact avec la peau; Long terme Effets systémiques: 5.7 mg/kg/jour
 - Industrie - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 3.96 mg/m³
 - Consommateur - Ingestion; Long terme Effets systémiques: 3.4 mg/kg/jour
 - Consommateur - Contact avec la peau; Long terme Effets systémiques: 3.4 mg/kg/jour
 - Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 1.64 mg/m³

- PNEC**
- eau douce; .0009 mg/l
 - eau de mer; .00096 mg/l
 - rejet intermittent; .00016 mg/l
 - Sédiments (eau douce); 12.27 mg/kg
 - Sédiments (eau de mer); 13.09 mg/kg
 - Sol; 7.0 mg/kg
 - STP; 0.4 mg/l

éthylènediaminetétraacétate de tétrasodium (CAS: 64-02-8)

- DNEL**
- Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques, Effets locaux: 1.5 mg/m³
 - Travailleurs - Inhalatoire; Court terme Effets systémiques, Effets locaux: 3 mg/m³
 - Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets locaux, Effets systémiques: 0.6 mg/m³
 - Consommateur - Inhalatoire; Court terme Effets systémiques, Effets locaux: 1.2 mg/m³
 - Consommateur - Orale; Long terme Effets locaux, Effets systémiques: 25 mg/m³

BACTERICIDAL ALL PURPOSE CLEANER

PNEC

- eau douce; 2.2 mg/l
- eau de mer; 0.22 mg/l
- rejet intermittent; 1.2 mg/l
- STP; 43 mg/l
- Sol; 0.72 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipements de protection



Contrôles techniques appropriés

Prévoir une ventilation suffisante.

Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de sécurité conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact avec les yeux est possible. Les équipements de protection pour les yeux et le visage doivent être conformes à la norme européenne NF EN 166. Les protections suivantes devraient être portées: Lunettes de protection contre les projections de produits chimiques ou écran facial.

Protection des mains

Porter des gants de protection imperméables résistants aux agents chimiques conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact cutané est possible. Choisir les gants les mieux appropriés en consultation avec le fournisseur/fabricant de gants, qui peut fournir les informations sur le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Pour protéger les mains contre les produits chimiques, les gants doivent être conformes à la norme européenne NF EN 374. Les gants sélectionnés devraient avoir un délai de rupture d'au moins 4 heures. Le délai de rupture de la matière constitutive du gant peut différer d'un producteur de gants à un autre. Pour les mélanges, la durée de protection des gants ne peut pas être estimée précisément. Considérant les informations spécifiées par le producteur de gants, vérifier pendant l'utilisation que les gants conservent leurs propriétés protectrices et changer les dès qu'une détérioration est détectée. Les gants de protection devraient avoir une épaisseur minimum de 0.15 mm. L'épaisseur du gant n'est pas nécessairement une bonne mesure de la résistance du gant puisque le taux de perméation dépendra de la composition exacte du gant. Le choix des gants de protection dépend des produits chimiques manipulés, et des conditions de travail et d'utilisation. L'exposition répétée aux produits chimiques dégradera la capacité du gant à résister aux produits chimiques. Les environnements de travail et les pratiques de manipulation des produits peuvent varier, c'est pourquoi des procédures de sécurité devraient être développées pour chaque application prévue. Des gants fabriqués dans les matériaux suivants peuvent fournir une protection chimique appropriée: Caoutchouc nitrile. Caoutchouc (naturel, latex). Néoprène.

Autre protection de la peau et du corps

Prévoir une fontaine oculaire.

Mesures d'hygiène

Se laver les mains soigneusement après manipulation. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

BACTERICIDAL ALL PURPOSE CLEANER

Protection respiratoire

Porter une protection respiratoire conforme à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique que l'inhalation de contaminants est possible. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être basé sur les niveaux d'exposition, les dangers du produit et les limites d'utilisation en sécurité de l'appareil sélectionné. S'assurer que tous les équipements de protection respiratoires sont adaptés à l'usage auquel ils sont destinés et portent la marque "CE". Une protection respiratoire doit être utilisée si la contamination de l'air dépasse les valeurs limites d'exposition professionnelle recommandées. Demi-masques et quarts de masques respiratoires à cartouches filtrantes remplaçables conformes à la norme européenne NF EN 140. Les cartouches à filtres anti-gaz et filtres combinés conformes à la norme européenne NF EN 14387. Filtres à particules conformes à la norme européenne NF EN 143. Demi-masques respiratoires filtrants jetables conformes à la norme européenne NF EN 149 ou NF EN 405. Porter un appareil de protection respiratoire équipé de la cartouche suivante: Vérifier que l'appareil de protection respiratoire est bien ajusté et que le filtre est changé régulièrement. Filtre combiné, type A2/P2. Filtre à poussières et brouillard.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Vérifier les émissions des équipements de ventilation ou de procédé de fabrication pour s'assurer qu'ils sont en conformité avec les exigences réglementaires de protection environnementale. Stocker dans une zone de rétention délimitée pour prévenir les déversements dans les égouts et/ou les cours d'eau. Les résidus et conteneurs vides doivent être considérés comme des déchets dangereux selon les dispositions locales et nationales.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide limpide.
Couleur	Vert-jaune.
Odeur	Citronée.
Seuil olfactif	Indéterminé.
pH	pH (solution concentrée): > 13
Point de fusion	Indéterminé.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Indéterminé.
Point d'éclair	Indéterminé.
Taux d'évaporation	Indéterminé.
Facteur d'évaporation	Indéterminé.
Inflammabilité (solide, gaz)	Non applicable.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Indéterminé.
Autre inflammabilité	Indéterminé.
Pression de vapeur	Indéterminé.
Densité relative	1.05 @ 25°C
Solubilité(s)	Soluble dans l'eau.
Coefficient de partage	Indéterminé.

BACTERICIDAL ALL PURPOSE CLEANER

Température d'auto-inflammabilité	Indéterminé.
Température de décomposition	Indéterminé.
Viscosité	Indéterminé.
Propriétés explosives	Le produit ne contient pas de groupe chimique associé à des propriétés explosives.
Propriétés comburantes	Le produit ne contient pas de groupe chimique associé à des propriétés oxydantes.
Commentaires	Les informations déclarées comme "Non disponible" ou "Non applicable" ne sont pas considérées comme pertinentes pour la mise en oeuvre de mesures de surveillance adéquates.

9.2. Autres informations

Autres informations	Indéterminé.
----------------------------	--------------

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité	Des réactions avec les produits suivants peuvent générer de la chaleur: Acides.
-------------------	---------------------------------------------------------------------------------

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique	Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé.
---------------------------	--------------------------------------------------------------------

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses	Indéterminé.
---------------------------------------------	--------------

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter	Des réactions avec les produits suivants peuvent générer de la chaleur: Acides.
----------------------------	---------------------------------------------------------------------------------

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles	Ne pas mélanger avec un acide. Eviter le contact avec les acides.
-------------------------------	-------------------------------------------------------------------

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux	Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Ammoniac ou amines. Monoxyde de carbone (CO). Dioxyde de carbone (CO ₂). Oxydes d'azote (NO _x).
--------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë - orale

Indications (DL₅₀ orale)	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
--------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------

ETA orale (mg/kg)	25 756,53
--------------------------	-----------

Toxicité aiguë - cutanée

Indications (DL₅₀ cutanée)	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
----------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------

Toxicité aiguë - inhalation

Indications (CL₅₀ inhalation)	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
-------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Corrosion cutanée/irritation cutanée	Provoque de graves brûlures.
---------------------------------------------	------------------------------

BACTERICIDAL ALL PURPOSE CLEANER

Test sur modèle de peau humaine Viabilité des cellules. 73% + 65% 3 minutes Viabilité des cellules. 9% 1 heure

pH extrêmes ≥ 11,5 Corrosif pour la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Corrosif pour la peau. Corrosivité des yeux supposée. Aucun test n'est nécessaire.

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Ne contient pas de substance mutagène avérée.

Cancérogénicité

Cancérogénicité Ne contient pas de substance avérée cancérogène.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité Ne contient pas de substance toxique pour la reproduction avérée.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Danger par aspiration Pas présumé présenter un risque d'aspiration, sur la base de la structure chimique.

Inhalation Toux, oppression thoracique, sensation d'oppression thoracique.

Ingestion Provoque de graves brûlures. Peut provoquer des brûlures chimiques dans la bouche et la gorge.

Contact cutané Provoque de graves brûlures.

Contact oculaire Provoque des lésions oculaires graves.

Dangers chroniques et aigus pour la santé Provoque de graves brûlures. Corrosivité des yeux supposée.

Voie d'exposition Contact cutané et/ou oculaire.

Organes cibles Peau Yeux

Symptômes Brûlures chimiques. Irritation des yeux et des muqueuses.

Informations toxicologiques sur les composants

MÉTASILICATE DE DISODIUM

Toxicité aiguë - orale

Espèces Rat

Toxicité aiguë - cutanée

BACTERICIDAL ALL PURPOSE CLEANER

Toxicité aiguë cutanée (DL₅₀ mg/kg) 5 001,0

Espèces Rat

ETA cutanée (mg/kg) 5 001,0

tetrasodium N,N-bis(carboxylatomethyl)-L-glutamate

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ mg/kg) 2 001,0

Espèces Rat

ETA orale (mg/kg) 2 001,0

Toxicité aiguë - cutanée

Toxicité aiguë cutanée (DL₅₀ mg/kg) 2 000,1

Espèces Rat

ETA cutanée (mg/kg) 2 000,1

TETRA POTASSIUM PYROPHOSPHATE

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ mg/kg) 2 001,0

Espèces Rat

Toxicité aiguë - cutanée

Toxicité aiguë cutanée (DL₅₀ mg/kg) 7 940,0

Espèces Lapin

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - développement Embryotoxicity: - NOAEL: > 128 mg/kg, Orale, Lapin

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT NOAEL < 10000 mg/kg, Orale, Rat rép.

QUARTERNARY COCO ALKYL METHYL AMINE ETHOXYLATE METHYL CHLORIDE

Toxicité aiguë - orale

ETA orale (mg/kg) 833,33

ALCOHOL C9-11 ETHOXYLATE

Toxicité aiguë - orale

ETA orale (mg/kg) 500,0

BACTERICIDAL ALL PURPOSE CLEANER

Chlorure d'alkyl(C12-C16)diméthylbenzylammonium

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ mg/kg) 397,5

Espèces Rat

ETA orale (mg/kg) 397,5

Toxicité aiguë - cutanée

Toxicité aiguë cutanée (DL₅₀ mg/kg) 3 412,0

Espèces Lapin

éthylènediaminetétraacétate de tétrasodium

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ mg/kg) 1 780,0

Espèces Rat

ETA orale (mg/kg) 1 780,0

Toxicité aiguë - inhalation

Indications (CL₅₀ inhalation)

ETA inhalation (gaz ppm) 11 250,0

ETA inhalation (vapeurs mg/l) 27,5

ETA inhalation (poussières/brouillards mg/l) 3,75

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Écotoxicité Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.1. Toxicité

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson Indéterminé.

toxicité aquatique chronique

Toxicité chronique - poissons aux premiers stades de leur vie Indéterminé.

Informations écologiques sur les composants

MÉTASILICATE DE DISODIUM

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson LC50, 96 heures: 210 mg/l, Brachydanio rerio (poisson zèbre)

BACTERICIDAL ALL PURPOSE CLEANER

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques CE₅₀, 48 heures: 1700 mg/l, Daphnia magna

Toxicité aiguë - plantes aquatiques CE₅₀, 72 heures: 207 mg/l, Scenedesmus subspicatus

tetrasodium N,N-bis(carboxylatométhyl)-L-glutamate

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson LC₅₀, 96 heures: > 100 mg/l, Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques CE₅₀, 48 heures: > 100 mg/l, Daphnia magna

TETRA POTASSIUM PYROPHOSPHATE

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson LC₅₀, 96 heures: > 100 mg/l, Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques CE₅₀, 48 heures: 100 mg/l, Daphnia magna

Toxicité aiguë - plantes aquatiques CE₅₀, 72 heures: 101 mg/l, Algues

Toxicité aiguë - microorganismes CE₅₀, 3 heures: 1000 mg/l, Boues activées

QUARTERNARY COCO ALKYL METHYL AMINE ETHOXYLATE METHYL CHLORIDE

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson CL₅₀, 96 hours: >10 - 100 mg/l mg/l, Poissons

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques CE₅₀, 48 hours: 1 - 10 mg/l mg/l, Daphnia magna

ALCOHOL C9-11 ETHOXYLATE

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson CL₅₀, 96 heures: 57 mg/l, Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques CE₅₀, 48 heures: 2.5 mg/l, Daphnia magna

Sodium (hydroxyde de)

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson LC₅₀, 48 heures: ~ 145 mg/l, Poecilia reticulata (Guppy)

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques CE₅₀, 48 heures: ~ 76 mg/l, Daphnia magna

Chlorure d'alkyl(C12-C16)diméthylbenzylammonium

toxicité aquatique aiguë

C(E)L₅₀ 0.01 < C(E)L₅₀ ≤ 0.1

Facteur M (aigu) 10

BACTERICIDAL ALL PURPOSE CLEANER

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques	CE ₅₀ , 48 hours: 0.03 mg/l mg/l, Daphnia magna
Toxicité aiguë - plantes aquatiques	CE ₅₀ , 96 heures: ~ 0.06 mg/l, Selenastrum capricornutum
<u>toxicité aquatique chronique</u>	
Facteur M (chronique)	1

éthylènediaminetétraacétate de tétrasodium

<u>toxicité aquatique aiguë</u>	
Toxicité aiguë - poisson	LC50, 96 heures: > 100 mg/l, Lepomis macrochirus (crapet arlequin)
Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques	CE ₅₀ , 48 heures: >100 mg/l, Daphnia magna

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Le produit devrait être biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation Le produit ne contient pas de substances potentiellement bioaccumulables.

Coefficient de partage Indéterminé.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité Soluble dans l'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Indéterminé.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets L'élimination de ce produit, intermédiaires de production, résidus et sous-produits doit toujours être conforme aux dispositions légales en matière de protection environnementale et d'élimination des déchets et à toute exigence des autorités locales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Général Pour l'information sur les emballages/chargements en quantités limitées, consulter la documentation modale appropriée en utilisant les données fournies dans cette section.

Special Provisions note

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR/RID) 1760

N° ONU (IMDG) 1760

N° ONU (ICAO) 1760

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Nom d'expédition (ADR/RID) CORROSIVE LIQUID, N.O.S.(sodium hydroxide)

BACTERICIDAL ALL PURPOSE CLEANER

Nom d'expédition (IMDG) CORROSIVE LIQUID, N.O.S.(sodium hydroxide)

Nom d'expédition (ICAO) CORROSIVE LIQUID, N.O.S.(sodium hydroxide)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID 8

Code de classement ADR/RID C9

Etiquette ADR/RID 8

Classe IMDG 8

Classe/division ICAO 8

Etiquettes de transport



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR/RID) III

Groupe d'emballage (IMDG) III

Groupe d'emballage (ICAO) III

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin

Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

EmS F-A, S-B

Catégorie de transport ADR 3

Code de consignes d'intervention d'urgence 2X

Numéro d'identification du danger (ADR/RID) 80

Code de restriction en tunnels (E)

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Non applicable.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

BACTERICIDAL ALL PURPOSE CLEANER

Législation UE

Règlement (CE) n° 648/2004 du Parlement européen et du Conseil du 31 mars 2004 sur les détergents, modifié.

Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.

Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abbréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

ADR: Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route.
 ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures.
 CAS: Chemical Abstracts Service.
 DNEL: Dose dérivée sans effet.
 CE₅₀: La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum.
 ICAO: Instructions techniques pour la sécurité du transport aérien des marchandises dangereuses.
 IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.
 CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane).
 DL50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane) .
 NOAEL: Dose sans effet nocif observé.
 PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique.
 PNEC: Concentration prédite sans effet.
 REACH: L'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques règlement (CE) n° 1907/2006.
 ONU: Organisation des Nations unies.
 vPvB: Très persistant et très bioaccumulable.

Sigles et abréviations utilisés dans la classification

Acute Tox. = Toxicité aiguë
 Aquatic Acute = Toxicité aquatique aiguë
 Aquatic Chronic = Toxicité aquatique chronique
 Eye Dam. = Lésions oculaires graves
 Eye Irrit. = Irritation oculaire
 Met. Corr. = Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux
 Skin Corr. = Corrosion cutanée
 Skin Irrit. = Irritation cutanée
 STOT RE = Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée
 STOT SE = Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Commentaires sur la révision

NOTE: Les lignes dans la marge indiquent des modifications significatives par rapport à la version précédente.

Date de révision

15/07/2020

Révision

5.1

Remplace la date

18/02/2019

Numéro de FDS

24679

BACTERICIDAL ALL PURPOSE CLEANER

Mentions de danger dans leur intégralité

H290 Peut être corrosif pour les métaux.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H332 Nocif par inhalation.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes (Appareil respiratoire, poumons) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.